



Syndicat des
professeures
et professeurs
enseignants
de l'UQAM

Le 7 février 2022

**ASSEMBLÉE D'UNITÉ DES CHARGÉES, CHARGÉS DE COURS
DE L'ÉCOLE DES MÉDIAS
Le mardi 22 mars 2022
À 12 h 30 au local A-R540**

Vous êtes chaleureusement conviés à l'assemblée statutaire de votre unité départementale **le mardi 22 mars à 12 h 30** en compagnie de vos collègues chargées, chargés de cours au local A-R540. À noter qu'un délicieux repas vous sera offert. Merci de nous acheminer vos préférences (viande, poisson, végétarien, allergies s'il y a lieu, etc.)

Cette rencontre vous permettra d'être au courant de ce qui se passe dans votre milieu de travail et, bien sûr, d'établir des liens avec vos collègues.

Nos échanges porteront, entre autres, sur :

- plusieurs sujets concernant votre travail dans votre département ou votre école;
- un bref rapport de vos représentant.e.s siégeant aux diverses instances universitaires et aux divers comités;
- l'élection des représentant.e.s pour l'année à venir.

Avez-vous déjà participé à une assemblée d'unité? Vous comptez être à nouveau des nôtres? Initiez alors une ou un collègue de votre faculté dont ce serait la 1^{re} participation à votre assemblée d'unité départementale.

Ce sera une première pour vous? Nous vous souhaitons tout d'abord la bienvenue! Il s'agit d'un excellent moment pour vous initier ou même (encore mieux!) venir avec une ou un collègue dont ce serait aussi la 1^{re} fois et ainsi partager votre expérience.

Nous vous demandons de **confirmer votre présence par retour de courriel au plus tard le 17 mars.**

Au plaisir de vous retrouver en personne!

Syndicalement vôtre,

Laurence Castonguay Emery
Comité mobilisation-intégration, poste 8272

.../voir au verso

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour, minutage 5 min.
- 2- Informations 15 min.
- a) Présentation de l'équipe syndicale actuelle
 - b) Dossiers en cours - Négociations
 - c) Projets d'intégration
 - d) Programme de mise à jour des connaissances et de perfectionnement
 - e) Diverses informations dans l'Infolettre et auprès de votre équipe syndicale
- 3- Rapport^a(verbal et écrit) des représentant.e.s, par exemple, comme délégué.e syndical.e, au Comité de liaison local, en Unité de programme, et tout autre instance ou comité 35 min.
- 4- Élections et Informations sur le rôle des personnes élues 20 min.
- délégation au Conseil syndical (10)¹
 - représentation à l'Assemblée départementale (1)²
 - représentation à l'Unité de programme de premier cycle :
 - Communication (journalisme)(1)²
 - Communication (médias numériques)(1)²
 - Communication (création médias)(1)²
 - Communication (stratégies de production culturelle et médiatique)(1)²
 - représentation aux Comités de liaison local (CLL)(3)³
 - représentation des personnes chargées de cours appelées à voter lors des élections au rectorat
- 5- Divers
- 6- Levée de l'assemblée

N.B.: Tous les mandats pour les postes à combler sont d'une durée d'un an, du 1^{er} juin au 31 mai.

- Les personnes intéressées à siéger à l'une ou l'autre des instances et qui ne peuvent assister à la réunion sont priées de faire parvenir une procuration à Laurence Castonguay Emery par courriel.

¹accorde du pointage

²accorde du pointage et une rémunération

³est rémunérée

^a Le rapport écrit est déposé par les représentant.e.s; il reste à l'interne, dans les dossiers du Syndicat.